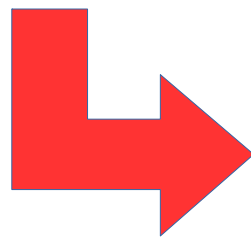


PESTICIDES :  
Les ZNT en question

Directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable

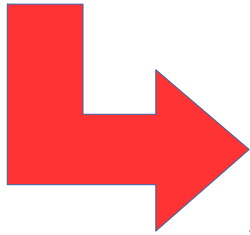


Prévoit la mise en place de zone tampon pour protéger :

- **les eaux + milieux aquatiques**
- **les groupes vulnérables dont les travailleurs et les riverains**

***Délais de transposition 14 décembre 2011***

CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

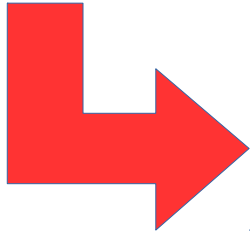


arrêté ministériel du 12 septembre 2006  
respect de ZNT aux abords des « points d'eau » suivants :

*« cours d'eau, plans d'eau, fosses et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000 de l'Institut géographique national ».*

**Annulé CE 6 juin 2016  
asso Pommes Poires**

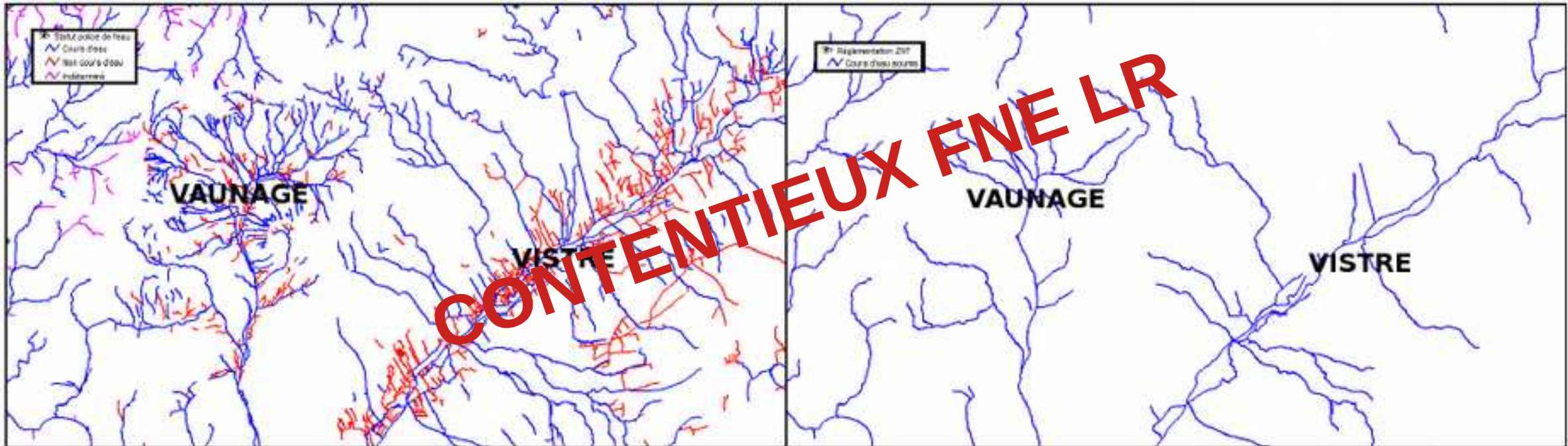
## CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME



arrêté interministériel du 4 mai 2017  
impose au **préfet de département** de déterminer les points d'eau  
en prenant en compte :

- **la totalité des cours d'eau définis par l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement,**
- **mais aussi, la totalité des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes au 1/25 000 de l'Institut géographique national.**

L'exemple du GARD : arrêté préfectoral du 9 octobre 2017



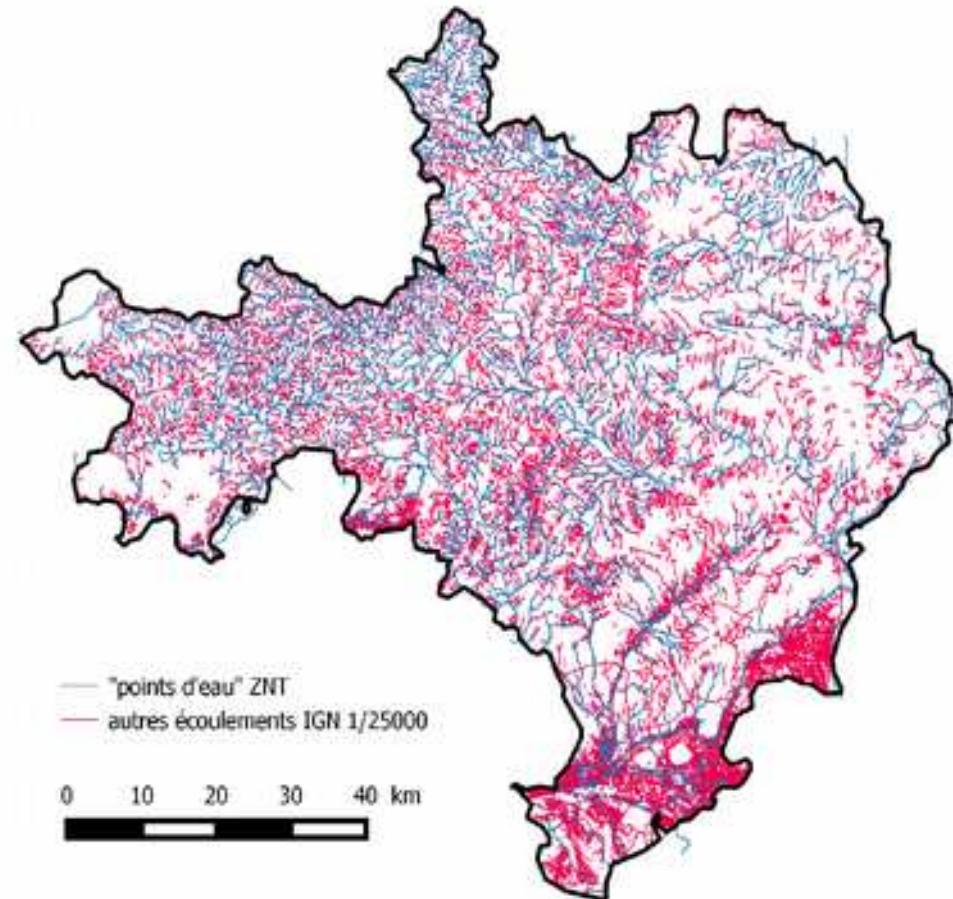
Cartographie "police de l'eau"

Cartographie "points d'eau ZNT" du Gard

L'exemple du GARD : arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

Cartes des « points d'eau ZNT » et autres écoulements IGN 1/25000

**CONTENTIEUX  
FNE LR**

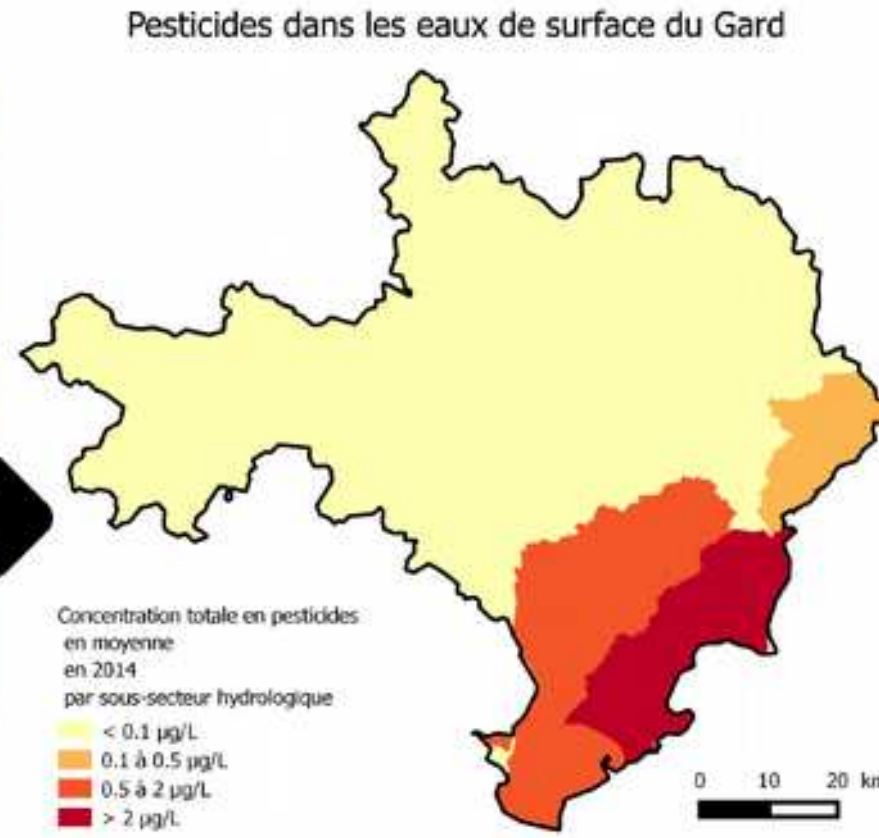
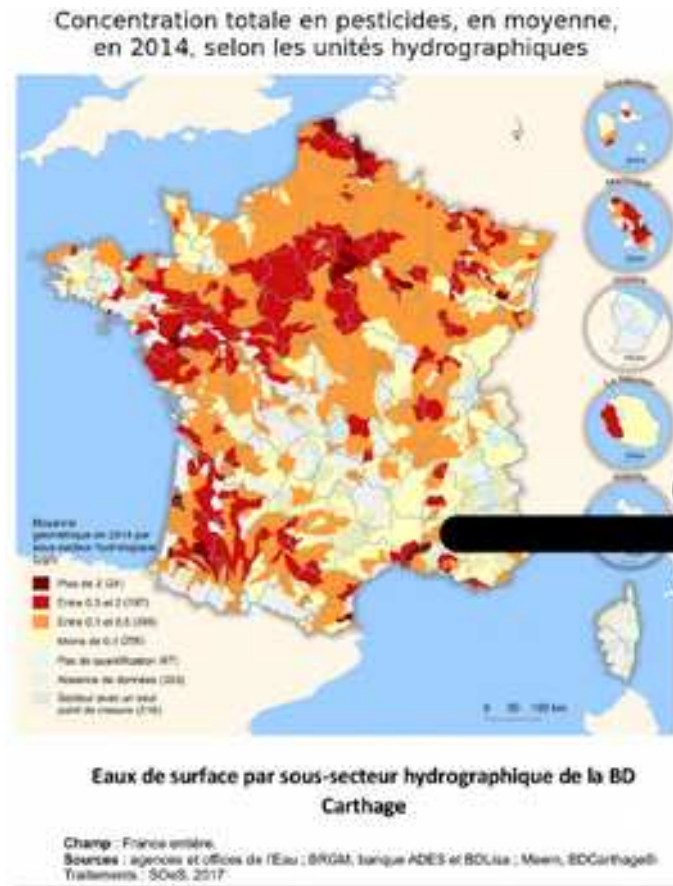




PESTICIDES :  
Les ZNT en question

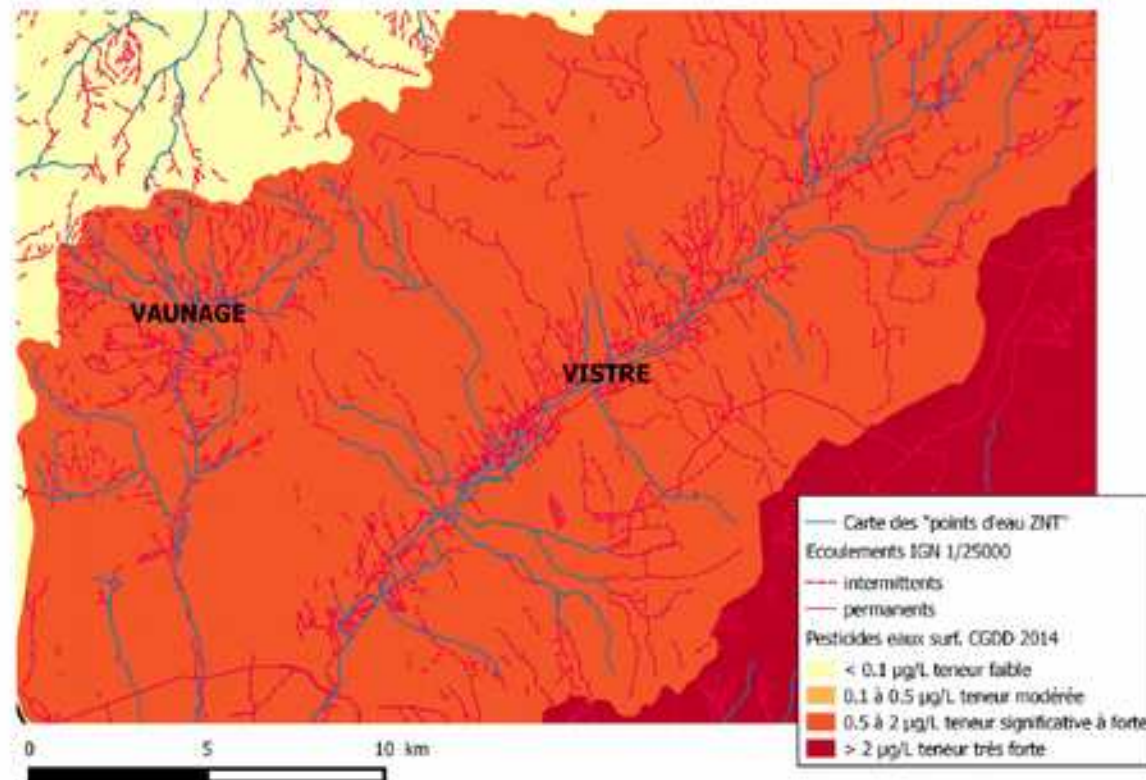
Les « point d'eau » à protéger des pesticides ?

Focus sur la pollution par les pesticides du bassin versant du VISTRE :



Absence de protection des eaux de surface dans le bassin versant du vistre

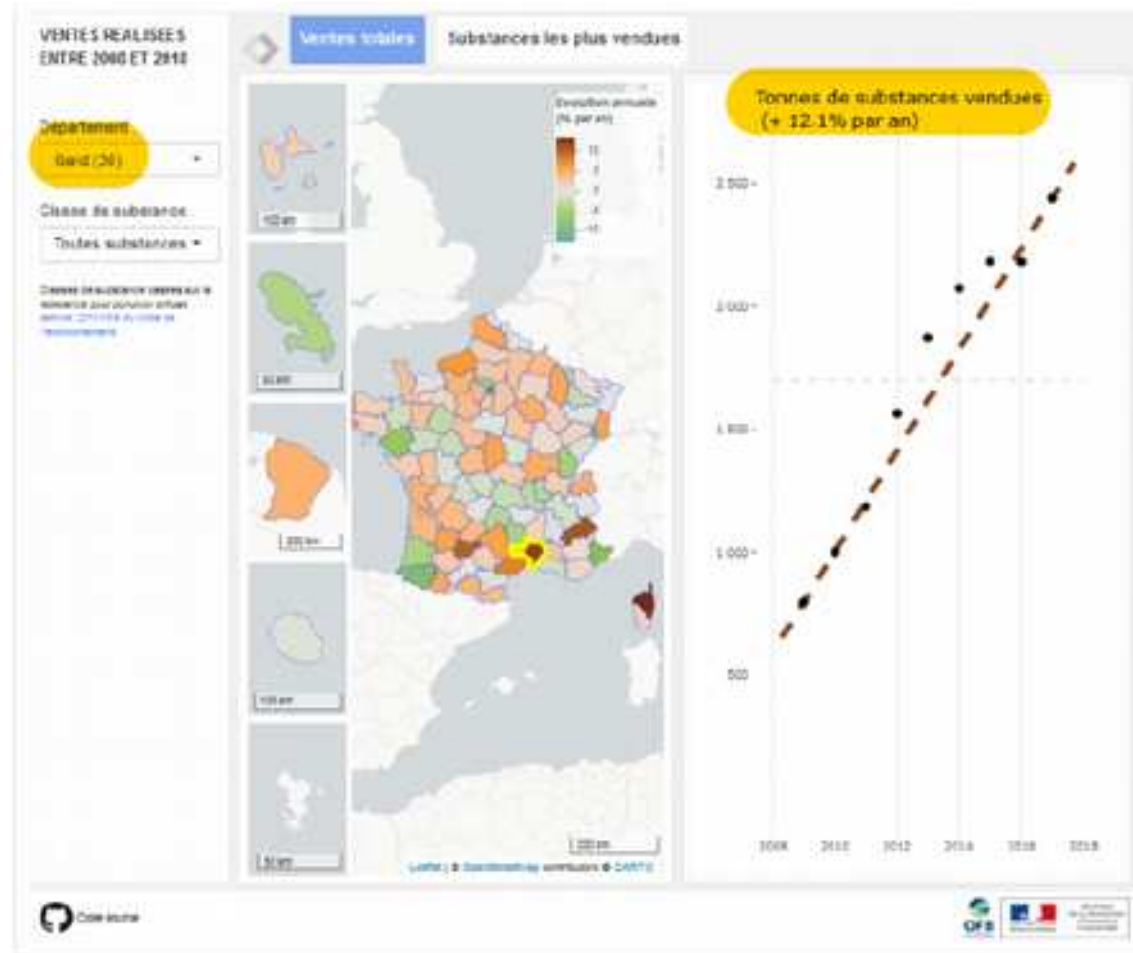
Carte des "points d'eau ZNT" du Gard et autres écoulements de l'IGN, superposées à la carte des pesticides dans le secteur Vaunage et Vistre



PESTICIDES :  
Les ZNT en question

Les « point d'eau » à protéger des pesticides ?

Achat et vente de pesticides dans le Gard :





## *Les « point d'eau » à protéger des pesticides ?*

Quels sont les surfaces de Vignes impactées par les ZNT aquatiques dans l'Aude :

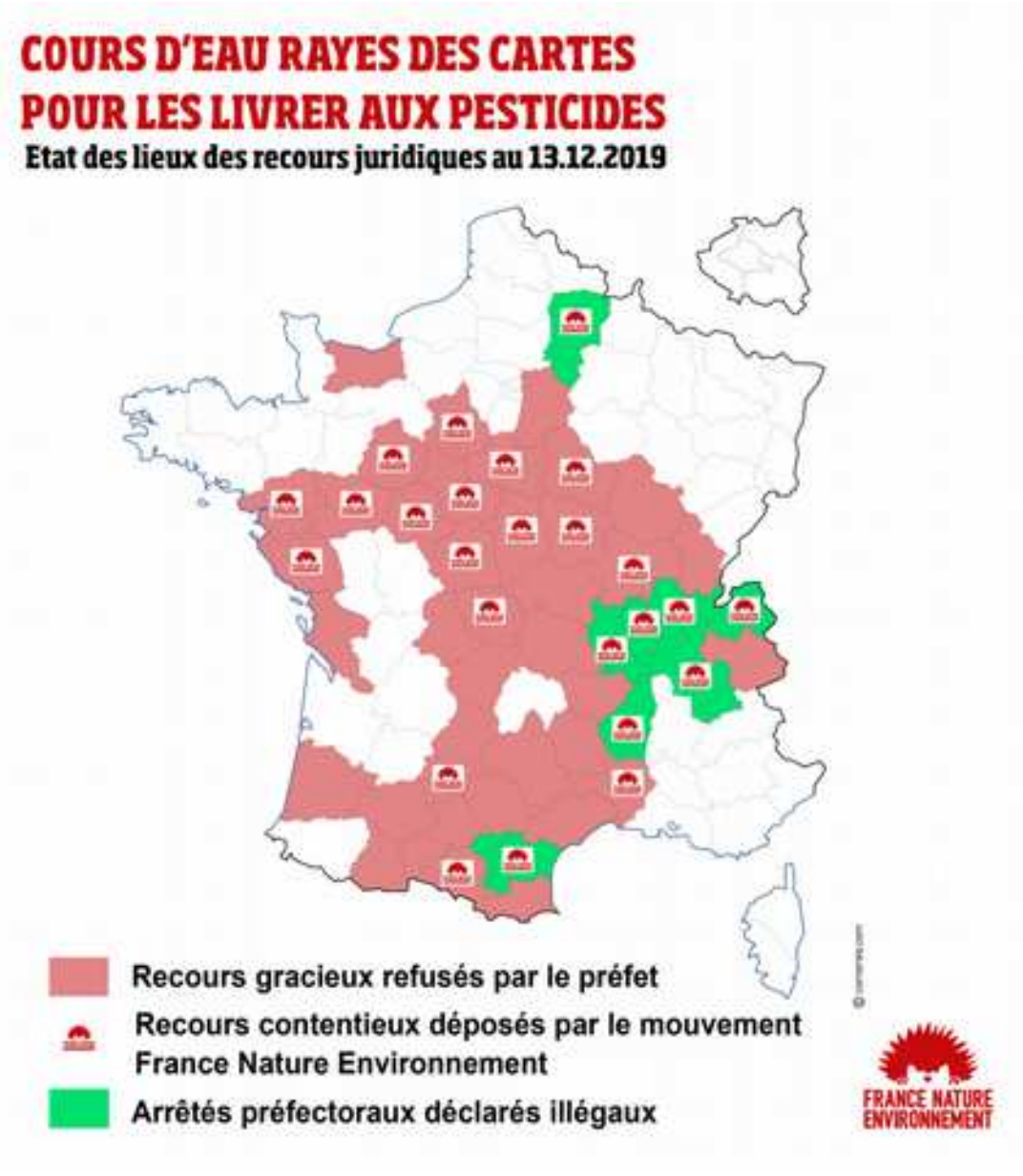
AP de l'Aude annulé par le préfet : **ZNT aquatique = 2 % du vignoble**

AP de l'Aude modifié post contentieux : **ZNT aquatique = 5 % du vignoble**

PESTICIDES :  
Les ZNT en question

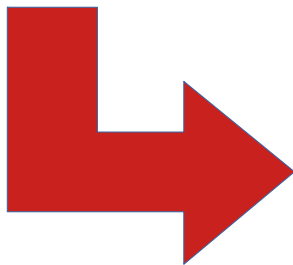
*Les « point d'eau » à protéger des pesticides ?*

Carte des contentieux FNE



26 juin 2019 le Conseil d'État, impose au gouvernement :

*« de prendre des dispositions destinés à protéger les riverains des zones traitées par des produits phytopharmaceutiques »*



**arrêté du 27 décembre 2019**

Prévoit des distances de 20 / 10 et 5 mètres ...  
... qui peuvent être adaptées

Contentieux, les questions à trancher du point de vue de FNE :

- les distances sont elles suffisantes ?
- faut-il prévoir des mesures privilégiant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à faible risque et des mesures de lutte biologique ?
- faut-il prendre en compte les facteurs influant sur la dispersion des pesticides (météo, propriété du sol, pratiques culturales, ...)
- les dérogations aux distances minimale sont elles suffisamment encadrées ?
- les ZNT riverains sont elles vraiment contrôlable ?
- les riverains doivent ils être informés ?
- la pertinence des chartes locales ?